

Voici ce que disent [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans **Cinquante mois d'occupation allemande** (Volume 2 : 1916) du

DIMANCHE 6 FÉVRIER 1916

A titre de document, voici, d'après le texte français reproduit par les journaux officiels, la lettre adressée par le Gouverneur général à M. Franck, député d'Anvers, en réponse au manifeste des flamands (reproduit le 23 janvier).

Bruxelles, le 3 février 1916.

Monsieur,

Comme suite à la pétition qui m'a été adressée au sujet de l'Université de Gand, je vous prie, vous et les autres signataires de cette pétition, de prendre connaissance de ce qui suit :

Il est exact que le budget belge de 1916 prévoit des fonds en vue de la flamandisation de l'Université de Gand, comme il a été annoncé dans plusieurs communiqués publiés par les journaux. On a déjà commencé les travaux préparatoires à cette réforme.

Les objections exposées dans votre pétition ne sont nullement de nature à modifier ma manière de voir et d'agir.

J'attache la plus haute importance à la double

mission idéale et matérielle incombant à l'enseignement supérieur et aux universités ; c'est pour cette raison que je me refuse à partager votre opinion, à savoir que l'on pourrait continuer à priver la jeunesse du pays des bienfaits de cet enseignement, sans porter gravement atteinte aux intérêts vitaux de la population du territoire occupé. Serait-il, à votre avis, logique et utile de refuser, un an encore, à la jeunesse intellectuelle, les connaissances d'impérieuse et d'urgente nécessité, que leur donne l'enseignement universitaire ? Celui qui prendrait une décision aussi grave devrait en même temps supporter la responsabilité du recul inévitable que subirait le niveau intellectuel et la prospérité du pays.

Je ne suis pas à même d'assumer cette responsabilité, J'ai donc, il y a quelques temps déjà, fait examiner consciencieusement, par les autorités compétentes, les difficultés à résoudre en vue de la reprise des cours universitaires et la possibilité de cette mesure. On a envisagé à ce propos l'éventualité de la réouverture de l'Université de l'Etat à Gand et, tenant compte d'une ancienne et juste revendication des Flamands, on s'est occupé également de la question de sa transformation en université flamande.

Reconnaissant que cette revendication est entièrement fondée et y donnant suite, j'accrois un acte auquel ma qualité de détenteur du pouvoir

suprême du pays m'autorise, en vertu du droit et des lois, un acte auquel je suis tenu par équité et dans l'intérêt du bien-être de la population flamande.

Par conséquent, vous n'êtes nullement fondé de parler, dans votre mémoire, de mon ordonnance comme d'un don superflu que les Flamands ne peuvent accepter de l'autorité allemande.

En outre, en disant que les intérêts flamands et la question de l'Université de Gand sont des affaires « exclusivement belges », des affaires de politique intérieure, dans lesquelles le pouvoir occupant n'a pas le droit d'intervenir, vous exprimez une opinion qui, en fait comme en principe, est loin d'être péremptoire. Vous savez parfaitement qu'en temps de paix l'Allemagne, à l'encontre de la manière d'agir des Français, s'est toujours abstenue strictement d'intervenir dans ces questions. Il est donc d'autant plus compréhensible que j'empêche tout amoindrissement des droits gouvernementaux et administratifs dont l'Allemagne, en sa qualité de puissance occupante, dispose en Belgique, et qui s'exercent également sur l'enseignement supérieur.

Il est pratiquement impossible à l'administration d'un pays de ne pas tenir soigneusement compte de circonstances importantes et des diverses façons de voir qui résultent de la vie commune de peuples de

langues différentes réunies en “ un seul Etat”. Sous ce rapport également, l'enseignement universitaire est soumis à l'exercice de mon pouvoir administratif et législatif.

Au point de vue moral, les scrupules que vous croyez devoir exprimer ne résistent pas non plus à un examen sérieux. Il est surtout inexact de dire que les Belges qui coopéreront à la création de l'Université flamande de Gand, se rendront coupables d'une action déloyale envers leur pays, voire envers le peuple flamand.

La création d'une université flamande à Gand est une condition préalable et indispensable du développement intellectuel et économique de la population flamande et de l'amélioration de sa situation ; cette réforme, que vous et vos amis avez réclamée si souvent jadis et que vous considérez alors comme très urgente, reste aussi nécessaire, aussi urgente dans les circonstances présentes que jamais. Par conséquent, quiconque s'oppose à la réorganisation que j'ai ordonnée porte préjudice à un des intérêts vitaux du peuple flamand, sans le moindre profit pour l'Etat belge.

Telle est, vous ne l'ignorez point, l'opinion prédominante de nombreux milieux flamands qui se gardent bien d'approuver votre manière de voir. Aussi ne puis-je vous reconnaître, à vous et aux autres signataires de votre pétition, le droit d'être les porte-parole de tout le peuple flamand.

L'avenir nous apprendra s'il est en réalité si

difficile, voire matériellement impossible, comme vous l'avancez, de transformer « l'Alma mater » de Gand en université flamande.

J'apprécie les sentiments que vous éprouvez pour vos compatriotes de Wallonie. Votre affirmation, cependant, que les Wallons et les Flamands aient la même manière de voir dans les relations internationales de la Belgique, est absolument erronée. Vous avez dû certes vous convaincre à maintes reprises que, précisément sous ce rapport, il y a eu et il y a encore entre eux des divergences d'opinions fondamentales.

Ainsi que M. le Gouverneur d'Anvers vous l'a déjà déclaré, je ne permettrai pas que l'hostilité manifestée par certaines personnes à l'égard de la flamandisation de l'Université de Gand et dont vous faites état dans votre pétition servirait de point de départ d'une propagande politique. Je sévirais avec une rigueur particulière contre toute action tendant à empêcher des professeurs ou des étudiants de coopérer à l'oeuvre nouvelle.

*Le Gouverneur Général en Belgique,
Baron von Bissing,
Général-Colonel (1)*

(1) Au sujet de la transformation de l'Université de Gand, voir aussi les **23 janvier**, 15 avril, 7 juin, 18 août, 14 septembre, 1^{er} octobre, 26 octobre, 5 novembre 1916, 29 janvier 1917 et des dates ultérieures.